

Adresse de la société populaire des hameaux de Villevaudé, Montigny et Bordeaux (Seine-et-Marne) annonçant ses dons patriotiques en habillement et numéraire, en annexe de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des hameaux de Villevaudé, Montigny et Bordeaux (Seine-et-Marne) annonçant ses dons patriotiques en habillement et numéraire, en annexe de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 685;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_33002_t1_0685_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

2° Que la Convention nationale sera invitée à prononcer sur la question si le fonds des biens affectés de titres cléricaux appartenait ou non aux titulaires.

3° Que copie de la présente délibération sera envoyée au cⁿ Boutoy et qu'il sera écrit dans le jour à la Convention pour lui soumettre la question.

P.c.c. : HÉNIN.

Renvoyé au comité de législation par celui des pétitions (1).

VII

ANNEXE au n° 50

[*La Sté popul. des hameaux de Villevaudé, Montjay et Bordeaux; s.d.*] (2)

« Aux représentants du peuple à la Convention nationale.

Vertueux représentants du peuple souverain, la Société populaire et les citoyens de la ditte commune de Villevaudé, Montigny et Bordeaux, district de Meaux, ont senty vivement les mérites envers la patrie, de ses intrépides défenseurs, à la Vendée, à Toulon, à Landau, au fort Vauban, à la Vendéc, par une longue suite de vicissitudes faites en cette campagne; nos frères d'armes ont exterminé les brigands, ils ont bravé tous les dangers et oublié leurs propres besoins, tant qu'ils ont eu des ennemis à détruire; ailleurs, ils ont fait aussy des prodiges de valeur. Notre ditte Société a provoqué et exécuté une contribution volontaire en leur faveur, elle nous a produit 62 chemises et une somme de 450 liv. Nous venons déposer cette contribution, dignes et courageux représentants, sur l'autel de la patrie avec le regret de n'avoir pu faire mieux, et une somme de 201 liv. que nous avons donnée au chef-lieu de notre canton pour aider à armer et équiper un cavalier pour défendre la patrie, et nous nous referons à votre justice sur son application. Nous sçavons que nous jouirons par vous de la satisfaction d'avoir coopéré à des secours de vrais patriotes; nous croyons à des citoyens qui s'élevant au-dessus de la nature pour notre défense, et pour lesquels combattre et vaincre est une même chose.

Notre commune, citoyens représentants, a marqué son zèle patriotique dès le commencement de notre heureuse révolution; elle a fourni

au-dessus des réquisitions dans les premières levées pour les armées, et dans celle qui s'est opérée en dernier lieu; la jeunesse qui lui restait a volé aux drapeaux, leur famille et chacun des citoyens du lieu, se sont coalisés avec empressement pour former des gratifications à ces jeunes guerriers de leur chapelle. Notre commune a aussy délibéré de consacrer à la patrie toute la dépouille de sa cy-devant église, l'ayant supprimé, y compris celle de plusieurs chapelles domestiques; le propriétaire avait fait don à notre ci-devant sacristie des calices et ornements qu'ils avoient remis à cette fin aux officiers municipaux; lorsque le culte religieux existait dans la ci-devant église aujourd'hui temple de la Raison. Les dits officiers municipaux ont été chargés d'aller vous offrir les dittes dépouilles qui composait une masse honnête pour une église de campagne; ils ont en effet accompagné deux commissaires par eux nommés, et nous espérons qu'ils nous en rendront un compte satisfaisant. Nous avons exécuté par nos dits officiers municipaux l'ordre du district de nous réduire à une cloche seule qui est nécessaire dans les cas d'assemblée préparée, et pour lesquels le battement de caisse dans les trois hameaux mettrait trop de retard. Il est un point de notre mission vers vous, illustres représentants, qui nous a été fortement recommandé de demeurer à votre poste jusqu'à l'affermissement de la République. C'est le vœu général, vous êtes invariable et inébranlable dans le soutien de la plus belle inséparable des constitutions. Vous en avez dressé les loix sur la base de tous les temps, mais base que les abus du despotisme avoient trop fait oublier, elle se renferme dans ces deux mots: le salut du peuple. Oui, le salut du peuple, vray souverain, est la seule loy fondamentale à laquelle toutes celles d'un bon gouvernement doivent se rapporter, et la République une et indivisible, telle que vous l'avez constituée, et dont vous êtes le centre, en tirant les Français de l'esclavage, leur assurant la jouissance de cette mère des loix, le salut du peuple.

Vive la Montagne, et périssent les despotes et les tyrans. Nous désirons, citoyens représentants, l'insertion de notre présente adresse au Bulletin, non que nous voulions tirer gloire du devoir d'humanité et de reconnaissance que notre amour pour la patrie nous a fait remplir, mais pour que nos commettants y lisent que nous avons fait leur offrande.

[*Non signé.*]

(1) Mention marginale, datée du 12 vent., et signée Jay.

(2) C. 302 - 1 - 305 - 27